

DÉCLARATION LIMINAIRE

CONSEIL ADMINISTRATION FONDATION AGUESSEAU

Je souhaite en préambule à ce Conseil d'Administration interpellier les directions, plus particulièrement la Direction de l'administration Pénitentiaire ainsi que le bureau de l'Action Sociale et le Secrétariat Général pour vous exposer une situation, la mienne.

Je pense à tous les acteurs sociaux en province ou ailleurs, dans une grande ou petite structure, isolé et pour qui le dialogue social n'existe pas.

Oui, aucun dialogue social possible sur le local avec le service des agents ainsi qu'avec la direction interrégionale (service DIOS) et qui n'ont pas la chance comme moi aujourd'hui de s'exprimer et vous relater la situation.

Bref, aujourd'hui, à la Direction Interrégionale de Lyon, au service des agents de la Maison d'Arrêt de Chambéry, on accepte plus les convocations de la Fondation Aguesseau pour siéger comme aujourd'hui, à un CA, Commission de Secours, ou tout autre commission mais également pour toutes convocations reçues de l'ASMJ (Association Sportive du Ministère de la Justice), malgré le fait que je fasse partie du bureau ou de son Conseil d'Administration.

La réponse que l'on me donne... La Fondation Aguesseau et l'ASMJ sont des œuvres sociales et à ce titre, il n'y a pas d'autorisations en articles 15.

Je vous avoue que depuis près de 15 ans que je m'applique et m'investie à l'action sociale au sein de mon Ministère, c'est la première fois que j'entends cette absurdité.

J'ai bien sur présenté et remis à mon service la circulaire de l'acteur social de janvier 2006, à laquelle nous avons collaboré (membres du CNAS) pour une réécriture qui est clair, limpide et sans ambiguïté.

Malgré tout, le DIOS de Lyon qui en fait une interprétation purement fantasque et donne des consignes à ses planificateurs purement contraire à la circulaire.

FORCE OUVRIERE vous demande d'intervenir au plus vite, de dissiper tout malentendu, d'assainir et de régler cette situation.

Fait à Paris, le 09 novembre 2017
Les représentants de l'Union Justice FO

